

## PROVINCE DE QUÉBEC

### CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 janvier 2013, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     Madame Marie-Eve D'Ascola  
                                  Madame Julie Plamondon  
                                  Monsieur François Du Sablon  
                                  Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Kennedy, le conseiller spécial, monsieur Michel Chatigny et la greffière adjointe et coordonnatrice des communications, madame Sonia Bertrand sont également présents.

Avant le début de la séance, monsieur Robert Miller présente le nouvel inspecteur en urbanisme et en environnement, monsieur Lucien Gravel, qui entreprend un mandat depuis le 15 janvier jusqu'au 20 décembre 2013.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 10 et 17 décembre 2012 et du 14 janvier 2013;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Autorisation de dépenses - participation d'un élu à une formation de la Fédération québécoise des municipalités;
7. Avis de motion – Règlement relatif au traitement des élus municipaux;
8. Adoption du Règlement numéro 13-677 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt, la pénalité et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2013;
9. Demandes de financement pour divers projets d'immobilisations 2012 :
  - a. Équipements informatiques (AD-0202);
  - b. Mesures d'atténuation de vitesse (TP-1104);
10. Renouvellement de l'entente de services financiers avec la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg;
11. Accusé de réception de la lettre de démission de madame Lisa Kennedy à titre de conseillère municipale numéro 5 et nomination pour la signature des effets bancaires;
12. Demande à Visa Desjardins – changement de la carte d'affaires VISA Desjardins de la municipalité;

13. Accusé de réception – lettre de départ à la retraite du contremaître aux travaux publics;
14. Affectation de personnel et organisation du Service des finances en prévision d'un congé de maternité et autres;
15. Demande d'aide financière - Association des citoyennes et des citoyens de Tewkesbury - projet de caractérisation de Tewkesbury;
16. Rapport des demandes de soumissions :
  - a. Fourniture et installation de cinq luminaires;
  - b. Fourniture et installation de trois luminaires pour l'éclairage d'un sentier piétonnier;
  - c. Mandat à un notaire pour la préparation d'actes notariés pour l'acquisition d'un terrain sur le chemin du Golf;
17. Avis de motion - règlement pourvoyant à la réfection et au pavage d'une partie des chemins Vermont, Rourke et 1<sup>re</sup> Avenue et décrétant un emprunt approximatif de 2 225 000 \$;
18. Avis de motion - règlement pourvoyant aux travaux de mise aux normes des chemins Exposition Sud et décrétant un emprunt approximatif de 800 000 \$ (IF-1201);
19. Municipalisation du prolongement du chemin des Bois-Francis - projet de développement Le Distinctif;
20. Recommandation de paiement final numéro 2 – travaux de correction au garage municipal (TP-1201);
21. Projet de règlement numéro 13-P-680-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591 :
  - a. Adoption du projet de règlement numéro 13-P-680-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591;
  - b. Fixation de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 13-P-680-1 et désignation d'un membre du conseil pour la présentation du premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591;
22. Projet de règlement numéro 13-P-679 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 :
  - a. Adoption du règlement numéro 13-P-679 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;
  - b. Fixation de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 13-P-679 et désignation d'un membre du conseil pour la présentation du premier projet de règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;
23. Adoption du Règlement numéro 13-678 modifiant le Règlement numéro 05-512 concernant les chiens et animaux domestiques;
24. Dépôt du rapport final des permis et certificats 2012;
25. Engagement de personnel d'encadrement – programmation hiver 2013;

26. Demandes d'aide financière :
  - a. 35<sup>e</sup> anniversaire de l'Association Féminine des Cantons-Unis;
  - b. Aide financière pour Cantons Culture;
  - c. Maison des Jeunes L'Atôme;
  - d. Championnats du monde FIS de surf des neiges;
27. Rapport des demandes de soumissions – contrat d'entretien des terrains sportifs;
28. Recommandation de paiement numéro 2 – réaménagement du presbytère;
29. Points divers;
30. Période de questions;
31. Levée de la séance.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 05, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 05-13

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur le conseiller François Du Sablon.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 06-13

### **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10. ET 17 DÉCEMBRE 2012 ET 14 JANVIER 2013**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des 10, 17 décembre 2012 et 14 janvier 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter les procès-verbaux des 10, 17 décembre 2012 et 14 janvier 2013 tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 07-13

### **ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière,

madame Lisa Kennedy, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses des mois de décembre 2012 et janvier 2013 et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour décembre 2012 et janvier 2013 totalisant 1 159 366,56 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de décembre 2012, se chiffrant à 228 798,04 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 143 119,34 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 08-13

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 21 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 09-13

### **AUTORISATION DE DÉPENSES – PARTICIPATION D'UN ÉLU À UNE FORMATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Considérant que le budget 2013 prévoit les sommes nécessaires pour la participation de certains membres du conseil à des colloques, congrès, formations, etc;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil municipal autorise la participation à la formation « Agir en tant qu'élu » donnée par la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra le 16 mars 2013 au maire, monsieur Robert Miller.

Les frais d'inscription sont de 280 \$. Les autres dépenses inhérentes à la participation à cette activité seront remboursées en fonction des règles établies au règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Les sommes nécessaires pour couvrir les présentes dépenses seront prises au budget prévu à cet effet (poste numéro 02-110-00-310). La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les sommes nécessaires pour couvrir lesdites dépenses sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement relatif au traitement des élus municipaux.

---

Robert Miller, maire

Rés.: 10-13

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 13-677 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATION, LE TAUX D'INTÉRÊTS, LA PÉNALITÉ ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES POUR L'EXERCICE 2013**

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 13-677 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'adopter le Règlement numéro 13-677 établissant les taux d'intérêts, la pénalité et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2013 comportant douze pages et six annexes (A à F).

Adoptée à l'unanimité.

**DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DIVERS PROJETS D'IMMOBILISATIONS 2012 :**

Rés.: 11-13

**ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES (AD-0202)**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2012 prévoit la mise à jour des équipements informatiques et bureautiques;

Considérant le bilan final des coûts du projet d'immobilisation numéro AD-0202I déposé par le Service des finances, soit 16 912,03 \$;

Considérant la nécessité de procéder au financement permanent de ce projet via le fonds de roulement de la municipalité conformément au programme triennal d'immobilisations 2012;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accepte le bilan des dépenses attribuables à la mise à jour des équipements informatiques et bureautiques (projet numéro AD-0202I) pour un montant total de 16 912,03 \$.

Le conseil autorise le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la municipalité en respectant le tableau des remboursements suivants:

2013 : 5 000 \$  
2014 : 5 956 \$  
2015 : 5 956 \$

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les sommes requises pour le financement de ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés : 12-13

### **MESURES D'ATTÉNUATION DE VITESSE (TP-1104)**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2012 prévoit des mesures d'atténuation de vitesse sur plusieurs chemins de la municipalité;

Considérant le bilan final des coûts du projet d'immobilisation numéro TP-1104 déposé par le Service des finances, soit 26 319,42 \$;

Considérant la nécessité de procéder au financement permanent de ce projet via le fonds de roulement de la municipalité conformément au programme triennal d'immobilisations 2012;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accepte le bilan des dépenses attribuables aux mesures d'atténuation de vitesse mises en place sur plusieurs chemins de la municipalité (projet numéro TP-1104) pour un montant total de 26 319,42 \$.

Le conseil autorise le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la municipalité en respectant le tableau des remboursements suivants:

2013:	7 000 \$
2014:	4 830 \$
2015:	4 830 \$
2016:	4 830 \$
2017:	4 829 \$

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les sommes requises pour le financement de ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 13-13

### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES FINANCIERS**

Considérant l'offre de renouvellement de l'entente de services financiers de la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg pour l'année 2013;

Considérant que ladite offre de renouvellement nous assure les mêmes conditions et le maintien des frais fixes mensuels au même tarif que l'année 2012;

Considérant la recommandation du Service des finances et de la direction générale en regard avec ladite proposition de renouvellement;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil accepte le renouvellement de l'entente de services financiers de la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg. L'entente de renouvellement est pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer tous les documents requis pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 14-13

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME LISA KENNEDY À TITRE DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE AU SIÈGE NUMÉRO 5 ET NOMINATION POUR LA SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES**

Considérant la nomination de madame Lisa Kennedy à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, dont le mandat a débuté le 7 janvier 2013;

Considérant la loi applicable à l'égard d'un élu qui obtient un poste dans une organisation municipale;

Considérant la lettre de démission de madame Kennedy reçue le 11 décembre 2012;

Considérant que le directeur du Service des finances, monsieur Steve Whalen a terminé son emploi en date du 18 janvier 2013, et qu'il était le signataire substitut des effets bancaires;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil :

- Accepte la lettre de madame Lisa Kennedy, à titre de conseillère municipale au siège numéro 5, datée du 11 décembre 2012 et prenant effet le 31 décembre 2012;
- Autorise madame Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury les effets bancaires (chèques, billets, obligations, etc.); et
- Autorise monsieur Michel Chatigny, conseiller spécial, à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, les effets bancaires (chèques, billets, obligations, etc.) en cas d'absence de madame Kennedy et ce, jusqu'au 28 février 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 15-13

**DEMANDE À VISA DESJARDINS – CHANGEMENT À LA CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que monsieur Michel Chatigny prendra sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013;

Considérant que monsieur Chatigny est détenteur d'une carte d'affaires Visa Desjardins au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant la nomination de madame Lisa Kennedy, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière et ce, depuis le 7 janvier 2013;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- Autorise l'annulation de la carte d'affaires Visa Desjardins identifiée au nom de monsieur Michel Chatigny pour le compte des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;
- Autorise l'émission d'une carte d'affaires Visa Desjardins identifiée au nom de madame Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière pour le compte des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, et
- Autorise l'augmentation de la limite de crédit de ladite carte de 2 500 \$ à 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 16-13

### **ACCUSÉ DE RÉCEPTION – LETTRE DE DÉPART À LA RETRAITE DU CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

Considérant la lettre de départ à la retraite du contremaître aux travaux publics, monsieur Richard Pageau;

Considérant que la date prévue pour la retraite de monsieur Pageau est le 26 avril 2013;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil accuse réception de la lettre de retraite du contremaître aux travaux publics, monsieur Richard Pageau, prenant effet le 26 avril 2013.

Le conseil autorise monsieur Pageau à demeurer au sein du Service de la sécurité incendie, à titre de pompier à temps partiel, secteur de Tewkesbury.

Les membres du conseil transmettent leurs félicitations et remerciements à monsieur Richard Pageau pour les quarante-trois années de services à la municipalité. Monsieur Pageau a su démontrer durant toutes ces années, un sens inébranlable du devoir auprès de l'organisation, et ce, avec intégrité et efficacité. Les membres du conseil souhaitent la meilleure des chances à monsieur Pageau pour une retraite bien méritée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 17-13

### **AFFECTATION DE PERSONNEL ET ORGANISATION DU SERVICE DES FINANCES EN PRÉVISION D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ ET AUTRES**

Considérant la recommandation de la direction générale portant sur le projet de réorganisation temporaire du personnel de la direction comptable, suite au départ du directeur du Service des finances et de l'absence prévue d'un membre de ladite équipe au mois de mai prochain;

Considérant la disponibilité de la nouvelle ressource à temps partiel au sein de ladite équipe de travailler cinq jours par semaine pour une période déterminée;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- Affecte madame Norma Flores au poste d'agente de gestion financière à raison de cinq jours par semaine à compter du 28 janvier 2013 et ce, jusqu'au 3 mai 2013; et



- Autorise une variation budgétaire de 4 800 \$, afin d'assurer les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense (annexe « A »).

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 18-13

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS DE TEWKESBURY – PROJET DE CARACTÉRISATION DE TEWKESBURY**

Considérant que la municipalité a reçu le 14 janvier 2013 une demande d'aide financière afin de permettre au comité d'aménagement de l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury de présenter une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications;

Considérant que le projet permettrait d'entreprendre une étude de caractérisation visant à offrir une compréhension élargie du territoire de Tewkesbury quant à son évolution historique, sa structure physique et son cadre humanisé;

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux à entreprendre suite à l'adoption par la Communauté métropolitaine de Québec du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

Considérant qu'une participation financière du milieu est nécessaire afin de respecter les critères du volet 5 du Fonds du patrimoine culturel du ministère de la Culture et des Communications;

Considérant que les membres de l'association contribuent jusqu'à concurrence de 5 % du coût estimé du projet;

Considérant que la participation financière du milieu doit s'élever à 25 % du coût estimé du projet;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil accorde une aide financière de 4 750 \$ à même le surplus accumulé non affecté afin que l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury puisse présenter une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications et réaliser, une étude de caractérisation du paysage sur le territoire de la vallée de la Jacques-Cartier.

L'aide financière de la municipalité sera accordée dans la mesure où l'Association obtient la subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications.

La dépense sera imputée au poste de l'administration subvention organismes numéro 02-190-51-970.

Adoptée à l'unanimité.

**RAPPORTS DES DEMANDES DE SOUMISSIONS :**

Rés.: 19-13

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE CINQ LUMINAIRES**

Considérant que des soumissions, sur invitation, ont été demandées auprès de trois entreprises spécialisées pour la fourniture et l'installation de cinq luminaires à l'intersection des chemins Saint-Edmond et Whalen;

Considérant qu'à l'échéance des soumissions le 17 janvier 2013 à 9 h, la municipalité a reçu une seule soumission;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de Voltec ltée pour un montant de 12 187,35 \$ incluant les taxes applicables et qu'elle est conforme;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil municipal octroie le contrat, pour la fourniture et l'installation de cinq luminaires à l'intersection des chemins Saint-Edmond et Whalen, à la firme qui a présenté une soumission conforme soit Voltec ltée au coût de 12 187,35 \$ incluant les taxes applicables.

Les documents d'appel d'offres et l'offre de services professionnels qui a été reçue de Voltec ltée et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises au poste budgétaire numéro 22-300-60-721, chemin Saint-Edmond IF-0902 (50 %) et chemin Whalen IF-0903 (50 %).

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 20-13

#### **FOURNITURE ET INSTALLATION DE TROIS LUMINAIRES POUR L'ÉCLAIRAGE D'UN SENTIER PIÉTONNIER**

Considérant que des soumissions, sur invitation, ont été demandées auprès de trois entreprises spécialisées pour la fourniture et l'installation de trois luminaires pour l'éclairage d'un sentier piétonnier;

Considérant qu'à l'échéance des soumissions le 17 janvier 2013 à 9 h 30, la municipalité a reçu une seule soumission;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de Voltec ltée pour un montant de 11 337,30 \$ incluant les taxes applicables et qu'elle est conforme;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil municipal octroie le contrat, pour la fourniture et l'installation de trois luminaires pour l'éclairage d'un sentier piétonnier, à la firme qui a présenté une soumission conforme soit Voltec ltée au coût de 11 337,30 \$ incluant les taxes applicables.

Les documents d'appel d'offres et l'offre de services professionnels qui a été reçue de Voltec ltée et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises au poste budgétaire numéro 22-300-60-721, sentier piétonnier impasse de l'Épervier/chemin des Faucons, projet IF-1205.

Adoptée à l'unanimité.

**MANDAT À UN NOTAIRE POUR LA PRÉPARATION D'ACTES NOTARIÉS POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LE CHEMIN DU GOLF**

Considérant la lettre d'entente entre la municipalité et le Club de golf Stoneham inc. relative à l'achat d'une partie de terrain appartenant au Club de golf Stoneham, pour l'aménagement d'un cercle de virage;

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation, auprès de quatre notaires pour la préparation d'actes notariés (une vente, un consentement et 3 mainlevées, etc.) pour l'acquisition d'un terrain sur le chemin du Golf;

Considérant que madame Élise Villeneuve, notaire est la seule à avoir présenté une soumission pour les services professionnels du mandat ci-haut décrit;

Considérant qu'il faut nommer les signataires autorisés pour la municipalité assurant la bonne conclusion dudit mandat;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- a. Octroie le mandat de préparation d'actes notariés ci-haut décrit, à la notaire Élise Villeneuve pour un montant maximum de 3 960,31 \$ incluant les taxes applicables, tel que décrit dans sa soumission. Il est à noter que les frais de publication et les diverses taxes seront ajustés, si nécessaires;
- b. Nomme le maire monsieur Robert Miller ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lisa Kennedy à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et Tewkesbury les actes notariés précisés précédemment.

La municipalité se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer le nombre d'actes notariés sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumissions présentés par la notaire Élise Villeneuve, l'addenda numéro 1 et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 22-300-60-41, projet IF-0803.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT POURVOYANT À LA RÉFECTON ET AU PAVAGE D'UNE PARTIE DES CHEMINS VERMONT, ROURKE ET 1<sup>RE</sup> AVENUE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT APPROXIMATIF DE 2 225 000 \$**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à la

réfection et au pavage d'une partie des chemins Vermont, Rourke et 1<sup>re</sup> Avenue et décrétant un emprunt approximatif de 2 225 000 \$.

---

Robert Miller, maire

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POURVOYANT AUX TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES CHEMINS EXPOSITION SUD ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT APPROXIMATIF DE 800 000 \$**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant aux travaux de mise aux normes des chemins Exposition Sud et décrétant un emprunt approximatif de 800 000 \$.

---

Robert Miller, maire

Rés.: 22-13

**MUNICIPALISATION DU PROLONGEMENT DU CHEMIN DES BOIS-FRANCS – PROJET DE DÉVELOPPEMENT LE DISTINCTIF**

Considérant la résolution numéro 197-12 adoptée par le conseil municipal le 11 juin 2012, portant sur le protocole d'entente avec le promoteur 9260-2515 Québec inc. pour la réalisation de la phase Le Distinctif du développement Vermont-sur-le-lac;

Considérant le rapport de la firme Génivar, daté du 4 janvier 2013, en regard avec la conformité des travaux de construction réalisés au cours de l'année 2012 (chemin des Bois-Francis);

Considérant que la municipalité a reçu toutes les garanties requises dans ce projet (certificat de réception provisoire, quittance, rapport de conformité, etc.);

Considérant que le promoteur a assumé l'ensemble des coûts afférents à la réalisation desdits travaux et qu'il doit également assumer la 2<sup>e</sup> couche de pavage et les frais inhérents au contrat notarié;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil municipal municipalise le chemin des Bois-Francis et octroie le mandat visant la préparation et la signature d'un contrat d'acquisition de l'immeuble (pour la somme de 1 \$) constituant l'assiette desdits ouvrages, dans le développement Vermont-sur-le-lac, à madame Sylvie Roy, notaire. Ledit contrat doit également prévoir toutes les servitudes de drainage de fossés, de bassins de rétention, de passage, etc. requises dans la présente municipalisation.

Les frais inhérents à ce mandat sont à la charge du promoteur et les lots illustrés sur le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Bertrand Bussièrès portant le numéro 2129 de ses minutes, le 4<sup>e</sup> jour du mois de mai 2012.

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 23-13

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT FINAL NUMÉRO 2 – TRAVAUX DE CORRECTION AU GARAGE MUNICIPAL**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de correction au garage municipal (TP-1201);

Considérant que le conseil a adopté le 9 octobre 2012 le Règlement numéro 12-673 ayant pour objet les travaux de correction au garage municipal (TP-1201);

Considérant la résolution numéro 318-12 datée du 9 octobre 2012, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de correction du garage municipal;

Considérant que la demande de paiement final numéro 2 est en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission;

Considérant la recommandation de monsieur Dominique Blais, architecte, datée du 16 janvier 2013;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport de monsieur Dominique Blais, architecte, daté du 16 janvier 2013 relativement à la recommandation de paiement final numéro 2, pour les travaux de correction au garage municipal (TP-1201).

Le conseil autorise en fonction des quantités exécutées, et ce au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission incluant les directives de changements numéros 1 à 3, le paiement d'un montant de 40 251,47 \$, incluant les taxes, à Construction Gérald Lapointe (9060-3119 Québec inc.), conditionnel à la remise de l'attestation de conformité de la CSST, de l'avis de fermeture de la CCQ, des quittances des fournisseurs et de la déclaration statutaire et quittance attestant que l'entrepreneur a acquitté toutes ses dettes en rapport avec les travaux. Il est à noter qu'une retenue de 10 % a été effectuée conformément au contrat liant les parties.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le Règlement d'emprunt numéro 12-673.

Adoptée à l'unanimité.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-P-680-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-591**

Rés.: 24-13

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-P-680-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-591**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'adopter le premier

projet de règlement numéro 13-P-680-1 ayant pour titre "Règlement modifiant le Règlement numéro 09-591 relatif au zonage" comportant vingt-deux pages et deux annexes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 25-13

**FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-P-680-1 ET DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR LA PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-591**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que l'assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement 13-P-680-1 modifiant le Règlement numéro 09-591 relatif au zonage soit fixée au mercredi 30 janvier 2013, à 19 h, à la salle du conseil municipal sise au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury.

Pour ce même règlement, une journée porte ouverte d'information se tiendra le lundi 28 janvier de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Le maire, monsieur Robert Miller, désigne monsieur François Du Sablon, conseiller respectivement au siège numéro 4, pour la présentation dudit projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-P-679 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 09-603**

Rés.: 26-13

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-P-679 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 09-603**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 13-P-679 ayant pour titre « Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 » comportant treize pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 27-13

**FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-P-679 ET DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR LA PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 09-603**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que l'assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement 13-P-679 modifiant le Règlement numéro 09-603 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale soit fixée au mercredi 30 janvier 2013, à 19 h, à la salle du conseil municipal sise au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury.

Pour ce même règlement, une journée porte ouverte d'information se tiendra le lundi 28 janvier de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Le maire, monsieur Robert Miller, désigne monsieur François Du Sablon conseiller respectivement au siège numéro 4, pour la présentation dudit projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 28-13

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 13-678 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-512 CONCERNANT LES CHIENS ET ANIMAUX DOMESTIQUES**

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 13-678 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'adopter le Règlement numéro 13-678 modifiant le Règlement numéro 05-512 concernant les chiens et animaux domestiques comportant deux pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 29-13

**DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DES PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accuser réception du rapport final des permis et certificats préparé par le directeur du Service d'urbanisme et de l'environnement pour l'année 2012 représentant une valeur déclarée de 35 711 600 \$ comparativement à 25 800 600 \$ pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 30-13

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL D'ENCADREMENT – PROGRAMMATION HIVER 2013**

Considérant la demande du ministère du Revenu du Québec exigeant que tous les professeurs de nos programmations soient placés sur notre liste de paie;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Sophie Blais, pour l'embauche des professeurs énumérés à l'annexe de la présente résolution pour la paie, visant les activités de la programmation hiver 2013.

Adoptée à l'unanimité.

**DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :**

Rés.: 31-13

**35<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION FÉMININE DES CANTONS-UNIS**

Considérant les prévisions budgétaires et l'enveloppe globale accordée en subventions aux organismes selon la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes locaux et régionaux;

Considérant la résolution numéro 402-12, du 10 décembre 2012;

Considérant la demande déposée par l'Association Féminine des Cantons-Unis;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame Marie-Eve D'Ascola et résolu d'ajouter 250 \$ à l'aide financière déjà octroyée à l'Association Féminine des Cantons-Unis pour les activités de leur 35<sup>e</sup> anniversaire.

Le montant nécessaire, soit 250 \$ est disponible au poste numéro 02-701-90-970 au budget d'opération 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 32-13

**AIDE FINANCIÈRE POUR CANTONS CULTURE**

Considérant l'intérêt manifesté par Cantons Culture à réaliser des activités culturelles sur le territoire de la municipalité en 2013;

Considérant la qualité des activités offertes en 2012;

Considérant la volonté du conseil municipal de dynamiser le Centre du village de Stoneham;

Considérant la volonté du conseil municipal d'augmenter les activités culturelles sur le territoire de la municipalité;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accorder une aide financière à Cantons Culture, afin que cet organisme puisse présenter une programmation d'activités culturelles à la Grange du presbytère et sur le territoire de la municipalité en 2013.

Les fonds nécessaires à ce projet, soit 6 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire subvention aux organismes locaux 02-701-90-970.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 33-13

**MAISON DES JEUNES L'ATÔME**

Considérant qu'un conseil d'administration permanent légalement constitué gère les affaires de la Maison des jeunes l'Atôme;

Considérant le soutien financier de 21 930 \$ prévu par le conseil municipal lors de l'adoption de son budget d'opération pour l'année 2013;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture afin de procéder au paiement de ce montant en quatre versements égaux;



Considérant l'importance accordée à l'implication des jeunes dans notre municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à procéder au paiement d'une aide financière au montant de 21 930 \$ à la Maison des jeunes l'Atôme et ce, en quatre versements égaux de 5 482,50 \$ prévus pour les mois de janvier, mars, juillet et octobre 2013. De plus, nous comptons sur la collaboration de la Maison des jeunes pour participer avec la municipalité à certaines activités de loisirs proposées dans le courant de l'année 2013. Les sommes sont disponibles au poste budgétaire numéro 02-701-95-970 du Service des loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 34-13

### **CHAMPIONNATS DU MONDE FIS DE SURF DES NEIGES**

Considérant que le Championnat du monde de Snowbord est un événement de renommée internationale;

Considérant que ce sera la première fois dans l'histoire du Québec que des Championnats du monde FIS, tous sports de glisse confondus, se tiendront dans la province;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury aura une visibilité médiatique en échange de l'aide financière;

Considérant que c'est un événement qui attirent plus de 400 athlètes et 250 représentants des médias de niveau national et international;

Considérant la fierté de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury à accueillir un tel événement sur son territoire;

Considérant qu'un tel événement est mobilisateur pour les jeunes;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à procéder au paiement d'une aide financière de 8 000 \$ à la Corporation d'événements d'hiver de Québec. Cette somme est disponible au poste budgétaire numéro 02-701-91-970 du Service des loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 35-13

### **RAPPORT DES DEMANDES DE SOUMISSIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS**

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle d'Éco-Verdure et qu'elle est conforme aux exigences;

Considérant le budget d'opération adopté par le conseil municipal, en regard avec l'entretien estival des terrains sportifs;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à donner le contrat d'entretien des terrains sportifs et municipaux à Éco-Verdure et

d'effectuer les dépenses inhérentes à ce dossier pour un budget total de 15 559,06 \$ (taxes incluses), dans le poste budgétaire numéro 02-701-56-522 (entretien terrain).

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 36-13

### **RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PRESBYTÈRE**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour le réaménagement du presbytère;

Considérant que le conseil a adopté le 10 septembre 2012 le règlement numéro 12-672 ayant pour objet les travaux de réaménagement du presbytère;

Considérant la résolution numéro 297-12 datée du 10 septembre 2012, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réaménagement du presbytère;

Considérant les recommandations de monsieur Patrick Vincent, du groupe Onico, datées 15 janvier 2013;

Considérant la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil :

- Accepte le rapport de monsieur Patrick Vincent, du groupe Onico, daté 15 janvier 2013, relativement aux recommandations de paiement pour les travaux de réaménagement du presbytère.
- Accepte de payer en fonction des travaux exécutés à Jean-Paul Plamondon enr. un montant de 51 155,58 \$ incluant les taxes concernant les travaux de réaménagement du presbytère;

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 12-672.

Adoptée à l'unanimité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés.: 37-13

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 32, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sonia Bertrand, greffière adjointe et  
coordonnatrice aux communications